MANUEL

Ä

DES

INSTITUTIONS ROMAINES

BOURLOTON. - Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.

Ä

Ä

MANUEL

DES

INSTITUTIONS ROMAINES

PAR

A. BOUCHÉ-LECLERCQ

PROFESSEUR SUPPLÉANT A LA FACULTÉ DES LETTRES

DE PARIS





PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1886

Tous droits réservés

Ä

AVERTISSEMENT

Le titre d'Institutions Romaines m'a paru assez précis pour exclure ce que les érudits ont coutume d'appeler les « antiquités privées », assez compréhensif pour admettre tout le reste. Je l'ai interprété dans le sens le plus large, estimant que le meilleur plan est celui qui permet de condenser et de coordonner le plus de renseignements utiles. Un Manuel est, par définition, un outil constamment manié, un instrument de travail. Celui-ci est destiné avant tout aux étudiants de nos Facultés. Je serais heureux qu'il pût, par surcroît, rendre service aux humanistes et même éveiller la curiosité des profanes. Je me suis proposé, en effet, de satisfaire plus d'une sorte de lecteurs. Le texte forme un exposé continu, à l'usage de ceux qui ne se soucient ni de discussion, ni de références. Les notes permettent de recourir aux sources et de choisir au besoin entre des opinions divergentes. Les indications bibliographiques signalent les ouvrages que devront consulter, sur une question donnée, ceux qui voudraient l'étudier à fond et la reprendre au point où d'autres l'ont laissée.

La bibliographie est envahissante de sa nature, et la difficulté était de se borner. J'ai éliminé — sauf de rares exceptions — tout l'apport des trois derniers siècles, pour réserver la place aux travaux plus récents. La science marche; son épargne accumulée grossit chaque jour, et il y a souvent plus de profit à tirer d'un ouvrage médiocre, mais au courant des découvertes ou des théories nouvelles, que de chefs-d'œuvre vieillis et dépassés. On a supprimé toute indication de ce genre au chapitre du

AVERTISSEMENT

« Droit privé », qui est taillé en plein dans les matières enseignées aux Écoles de Droit : il eût fallu y annexer tout un catalogue de bibliothèque. J'ai rompu avec l'usage trop répandu de traduire en français les titres des ouvrages étrangers, n'ayant jamais pu comprendre à quoi servent ces traductions, bonnes tout au plus pour dérouter ceux qui voudraient recourir aux ouvrages ainsi affublés d'un masque souvent peu transparent.

L'Index analytique a pris une ampleur qui contraste quelque peu avec les proportions restreintes du livre. Ceux qui le consulteront ne s'en plaindront pas, et je serai assez récompensé de ce travail de patience s'il fait penser d'une œuvre aussi modeste ce que Quintilien dit de la grammaire : plus habet in recessu quam fronte promittit.

Janvier 1886.